

**Editorial : Migrants et droit à l'éducation : perspectives urbaines**

Soledad Perez & Abdeljalil Akkari

Le thème « Migrants et droit à l'éducation : perspectives urbaines » a fait l'objet d'un congrès organisé à l'université de Genève, Suisse par l'Unité Politique, Economie, Gestion, Education Comparée (PEGEC) de la faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation de l'université de Genève en collaboration avec le Bureau International de l'Education (BIE), l'université d'été des droits de l'homme (UEDH), l'Institut d'Etudes Sociales de Genève (IES) et de la Haute Ecole Pédagogique des cantons de Bern, Jura et Neuchâtel (HEP-BEJUNE). Pour pouvoir mener à bien l'organisation de ce congrès, nous avons reçu des subventions des différentes institutions participant à ce congrès ainsi que de l'ambassade du Canada à Bern. Des étudiants de 2<sup>ème</sup> cycle de l'université ont collaboré également à la mise sur pied de cette rencontre internationale. Nous en profitons ici pour remercier tous les acteurs de cet événement scientifique.

Ce numéro de la revue traite donc d'un thème à la fois passionnant au niveau scientifique mais aussi touchant au niveau humain. En effet, la migration comme phénomène ancien et contemporain, structurel et structurant des relations interculturelles est d'une complexité qui appelle la collaboration de spécialistes de différents horizons et de diverses disciplines. Ce congrès a poursuivi les discussions concernant les interactions entre la diversité culturelle et la cohésion sociale postulant que la diversité culturelle est une richesse pour la construction « d'un mieux vivre ensemble ». Comme le souligne la communauté internationale dans la Déclaration de l'UNESCO (2001) : « *des politiques favorisant l'inclusion et la participation de tous les citoyens sont garantes de la cohésion sociale, de la vitalité de la société civile et de la paix. Ainsi défini, le pluralisme culturel constitue la réponse politique au fait de la diversité culturelle. Indissociable d'un cadre démocratique, le pluralisme culturel est propice aux échanges culturels et à l'épanouissement des capacités créatrices qui nourrissent la vie publique.* » (article 2).

A l'heure de la mondialisation, le couple « diversité culturelle/cohésion sociale » se définit en partie par des flux migratoires économiques et politiques (réfugiés, demandeurs d'asile, réfugiés économiques) dans les pays du nord et du sud. Ces flux font cohabiter dans les sociétés, des personnes de diverses cultures souvent éloignées les unes des autres. Les Etats tentent de s'appuyer d'une part sur des conventions internationales et d'autre part sur l'éducation en particulier. L'école devient par excellence un lieu « magique » susceptible de résoudre tous les problèmes identitaires et culturels de la société civile. Or, les troubles dans les grandes villes rappellent que le contexte éducatif n'est pas la solution à tous les conflits et que les divers acteurs de la société (notamment les familles) doivent s'impliquer davantage pour construire un monde urbain plus humain.

Il est un fait que les migrations sont essentiellement urbaines. En 2015, 80% des habitants de la Planète vivront dans les villes. Par ailleurs, les réformes publiques notamment la décentralisation, ont conféré aux municipalités et aux régions de nouveaux pouvoirs. Il paraît donc opportun de faire ici un bilan d'expériences et de politiques migratoires menées par les acteurs locaux. Cette rencontre a permis de dégager trois axes au niveau international, national et local :

1. Perspectives urbaines, pauvreté et exclusions
2. Politiques de migration et droit à l'éducation dans les villes
3. Perspectives internationales du droit à l'éducation et migrants

Ainsi, le droit à l'éducation des migrants dépend des politiques éducatives décidées et planifiées par les autorités politiques. Il dépend aussi et surtout de la capacité des acteurs sur le terrain à appliquer, ré-interpréter, interroger et même contourner les cadres juridiques et institutionnels. Confrontés aux difficultés mais aussi à la richesse que procure le travail avec des enfants de migrants, de nombreux textes de ce numéro montrent la créativité et la persévérance des acteurs de terrain.

Comparer des expériences nationales et locales en matière de gestion de la scolarisation des enfants de migrants permet de saisir les divergences et les convergences entre pays et régions. Les pratiques innovantes trouvent ainsi un écho auprès d'une plus large audience.

L'éducation libératrice est celle qui permet à tout apprenant de « migrer », c'est à dire de transformer ses héritages génétiques, culturels et sociaux en de nouvelles potentialités et possibilités. L'apport de ceux qui ont connu la migration physique avec son lot de déracinement, d'enracinement et d'interculturalité est capital pour tous ceux qui travaillent pour une éducation de qualité pour tous.